

Que faire de vos cartons et sapins de Noël après les fêtes ?

Le service Déchets de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles met à la disposition des habitants du territoire, des conteneurs pour collecter les cartons et des plateformes de dépôt des sapins de Noël.

Les cartons,

collecte du 24 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018 :



Où trouver les containers ?

Les bennes seront visibles et habillées de nœuds rouges et de cadeaux.

- Allonzier la Caille : aire info entrée Nord du PAE de la Caille
- Cuvat : parking du cimetière
- Copponex : place de l'église
- Cruseilles : parking de la poste, parking école élémentaire - face à la bibliothèque
- Menthonnex-en-Bornes : parking du cimetière

Les consignes de tri :

Uniquement les cartons aplatis, vidés et sans papier cadeau.

Ne sont pas collectés : les cartons souillés (huile, peinture...) et les cartons armés de plastique. De même, aucun élément annexe ne sera accepté : éléments de calage, « frites » ou « chips » en polystyrène, bois, fer, cagettes en bois ou en plastique.



Les sapins de Noël,

collecte les mercredis 10 et 17 janvier 2018 :

Où trouver les plateformes de collecte ?

L'emplacement sera signalé par un panneau spécifique.

- Andilly : parking du cimetière de Charly
- Cernex : route de chez Bretton (à proximité du conteneur de vêtements)
- Cruseilles : déchetterie dans la benne de déchets verts
- Copponex : place de l'Eglise
- Villy-le-Bouveret : plateforme de tri du Jovet
- Cercier, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, St-Blaise et Villy-le-Pelloux : parking du cimetière

Les consignes de tri :

Les sapins doivent être déposés sans pot, sans flocage ni décorations.

Les sapins seront ensuite broyés en vue de les utiliser pour du paillage ou du compostage.

Merci pour votre geste !

